

PROCES - VERBAL 8/2025

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	6
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	7
2. Ordre du jour	8
2.1 Assermentation de M. Maxime Zysset en remplacement de Mme Nathalie Bernheim, PLR, démissionnaire et de Mme Sylvie de Laguiche, en remplacement de M. Sébastien Wolleb, PLR, démissionnaire	8
2.2 Élection d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Mme Nathalie Bernheim, PLR, démissionnaire	9
2.3 Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances	9
2.4 Élection d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Gérald Cuche, PLR, démissionnaire	9
2.5 Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et Intercommunales (CARI), en remplacement de M. Gérald Cuche, PLR, démissionnaire	10

2.6	Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des Affaires régionales et intercommunales (CARI)	10
2.7	Élection d'un représentant au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois » ASEL en remplacement de M. Gérald Cuche, PLR, démissionnaire	10
2.8	Élection d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Sébastien Wolleb, PLR, démissionnaire	11
2.9	Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et Intercommunales (CARI), en remplacement de M. Jérôme Gaudin, UP, démissionnaire	11
2.10	Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des Affaires régionales et Intercommunales (CARI),	12
2.11	Préavis 25-2025 Budget 2026	22
2.12	Préavis 26-2025 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2025 à 2029	24
2.13	Préavis 27-2025 Prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) Crédit demandé CHF 205'000.00 TTC	24
2.14	Préavis 28-2025 Infrastructures techniques au Quai Milliquet - Crédit d'investissement pour la construction et la transformation d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route du Port 1 Crédit d'investissement demandé CHF 566'000.00 TTC	25
2.15	Préavis 29-2025 Rénovation des infrastructures de Pully-Plage Demande d'un crédit complémentaire Crédit demandé CHF 350'000.00 TTC	29
2.16	Propositions individuelles	31
2.16.1	Postulat 03-2025 « Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully » de M. Yves Curat et Mme Serena de Rosa	31
2.16.2	Interpellation 16-2025 « Mise en conformité pataugeoire du Parc Guillemin » de M. Roland du Bois	35
2.16.3	Interpellation 17-2025 « Médiation administrative communale à Pully Analyse des coûts et de la conflictualité » de Mme Tânia Gazzola	36
2.16.4	Interpellation 18-2025 « Transparence et rôle de la Commune dans Classement du patrimoine bâti » de Mme Tânia Gazzola	37

2.16.5 Vœu « Transmission exclusivement numérique du rapport de la commission de gestion et de la brochure du budget communal » de Mme Tânia Gazzola	37
2.16.6 Réponses de la Municipalité aux interpellations	38
Interpellation 13-2025 « Propreté et entretien de la Ville de Pully » de M. André Stehlin	38
Interpellation 14-2025 « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse ne peut-on pas accélérer les choses ? » de Mme Pauline Tafelmacher	40
Interpellation 15-2025 « Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre - Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en œuvre locale de la campagne fédérale "L'égalité contre la violence" ? » de Mme Carinne Domingos et consorts	41
2.17 Divers	42
2.17.1 Pataugeoire de Parc guillemin M. Roland du Bois	42

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et de moi-même je vous souhaite une cordiale bienvenue pour le dernier conseil communal de cette année 2025.

Je vous propose de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Gabriela Bejan, Melissa Cardis, Valentine Cardis, Céline Felber, Alexandra Freise, Cynthia Früh, Cynthia Illi, Géraldine Padez, Nadia Privet, Muriel Thalmann, MM. Frédéric Anken, Fabien Borel, Jean-Marc Duvoisin, Jérôme Gaudin, Nicolas Leuba, Roger Zimet

Retard : Mmes Odile Cuénoud González, Karine Hirsch-Lorenz, Liuna Jung, Liliane Masson, Lena Yersin, MM. Robin Carnello, David Contini, Claude Dufour, Jean-Luc Duvoisin, François Logoz, Paul Émile Marchand, Jean-Marc Pasche, Guillaume Roy, Philippe Stern, Bertrand Yersin

Absente : Sophie Cuendet du Roy

Concernant notre système de vote électronique, je vous remercie d'avoir été attentifs au numéro de boîtier qui vous a été attribué, celui-ci ayant pu changer en raison des démissions et mouvements de siège que nous évoquerons ce soir.

Je vous invite à activer votre boîtier de vote personnel, en appuyant deux fois sur la touche médiane qui est symbolisé par une petite porte. En principe, le boîtier donne la quittance de votre bonne connexion et un voyant vert s'allume.

Bien entendu, vous gardez votre boîtier durant toute la durée du Conseil. Avant de quitter la salle, je vous prie de rapporter immédiatement votre boîtier à nos scrutateurs, au fond de la salle. Lors de la dernière séance, plusieurs boîtiers manquaient et ont, par exemple, été retrouvés au vestiaire.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel. Merci de répondre à l'appel de votre nom par « présent, présente », Francine c'est à toi !

Le Président :

Nous sommes actuellement 58 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, le quorum est juste atteint on a failli passer directement au repas !

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 7 novembre 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence ce soir, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaiterais savoir si des représentants de la presse sont présents ce soir oui, M. Thomas Cramatte du Courrier Lavaux-Oron-Jorat est bien là, merci pour votre présence et bienvenue.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien, M. Matthieu Dromelet, qui retrouve ce soir sa place au fond de la salle, ravi de vous revoir parmi nous, ainsi que nos deux huissiers, M. Ovidio Clemente et M. Joao da Silva. Tous trois nous réservent toujours un accueil impeccable et veillent au bon déroulement de nos séances, parfois jusqu'à tard dans la nuit, et je les en remercie sincèrement.

J'en viens au procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 qui vous a été adressé par courriel ce samedi 6 décembre. Je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, pour son important travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?
Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Dépouillement élections communales du 8 mars 2026

Je vous remercie de répondre le plus rapidement possible à la demande que vous avez reçu par courriel concernant l'organisation de ce dépouillement. Nous avons besoin de vous toutes et tous pour mener à bien le dépouillement des élections pour le conseil communal, ce week-end du 8 mars s'annonce particulièrement chargé, entre les élections communales, les votations fédérales et l'élection complémentaire cantonale.

Le Bureau avec l'aide de l'administration communale compte sur vous pour que cette journée se passe dans les meilleures conditions,

Votations fédérales et cantonales du dimanche 30 novembre 2025

Résultats pour la ville de Pully

Électeurs inscrits : 10'883

Bulletins rentrés : 5'215

Taux de participation : 47.92%

Votations fédérales

Objet 1 : Initiative service citoyen

Refusé sur le plan fédéral à 84.15%

Refusé à Pully à 87.14%

Objet 2 : Initiative pour l'avenir

Refusé sur le plan fédéral à 78.28%

Refusé à Pully à 72.06%

Votations cantonales

Objet 1 : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et conseillers aux États.

Accepté sur le plan cantonal à 63.87%

Accepté à Pully à 66.62%

Objet 2 : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement

Refusé sur le plan cantonal à 71.35%

Refusé à Pully à 71.95%

Objet 3 : Initiative « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

Refusé sur le plan cantonal à 63.59%

Refusé à Pully à 66.19%

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Samedi 29 novembre

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil à la soirée annuelle de GymPully, placée cette année sous le thème du Roi Lion. Cette belle manifestation nous a entraînés au cœur d'une savane joyeuse et colorée, grâce aux prestations remarquables de gymnastes de tout âge. Cette soirée est l'un des grands rendez-vous de notre commune, rassemblant un public très nombreux. Je tiens à remercier chaleureusement le comité d'organisation, l'ensemble des bénévoles, ainsi que son président, M. Robin Carnello, qui n'est pas encore dans la salle.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Pétition

Réponse de la Municipalité à la Pétition « Contre la renaturation de l'embouchure de la Paudèze » soumise par M. Jean-Pierre Boss et consorts à la Municipalité le 6 mai 2025.

Je tiens ici à remercier la Municipalité pour la transmission de la copie de la réponse qu'elle a adressée à cette pétition. Cette réponse vous a été transmise avec les autres documents pour la préparation de cette séance.

2) Démissions du Conseil

Le Bureau a reçu les démissions de Mme Nathalie Bernheim et de M. Sébastien Wolleb, tous deux membres du groupe PLR, celles-ci ayant été considérées comme effectives au 30 novembre 2025.

Permettez-moi de vous faire lecture de ces deux démissions.

Mme Nathalie Bernheim

« Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite présenter ma démission du Conseil communal de Pully, en tant que conseillère communale et membre de la commission permanente des finances, avec effet au 30 novembre 2025.

Cette décision résulte de ma nomination en tant que membre de la Cour des comptes du Canton de Vaud dès le 1er janvier 2026.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour la confiance qui m'a été accordée durant mon engagement au sein du Conseil communal, au sein de la Commission des finances ainsi qu'au sein du Bureau.

Lorsque que je me suis présentée aux élections communales de 2021, je cherchais à plus m'investir pour notre belle commune et j'ai été très heureuse que l'élection d'alors me donne la chance de pouvoir le faire. A votre contact, lors de nos séances et de nos échanges, j'ai beaucoup appris et j'espère, à mon niveau, avoir pu modestement participer à l'effort de tous.

Si je retiens de cette expérience de très nombreux éléments, les plus marquants restent pour moi l'importance du respect de l'autre, de l'écoute et du dialogue.

Je vous remercie tous pour la collaboration constructive et bienveillante. Je remercie en particulier les membres de l'administration communale que j'ai pu rencontrer dans l'exercice de ces fonctions.

Au plaisir de te recroiser dans notre si jolie ville de Pully, je te prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie Bernheim ».

Le Président :

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Mme Nathalie Bernheim pour son engagement et la qualité de son travail. Nous lui adressons nos meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions au sein de la Cour des comptes. Nous la remercions sincèrement pour tout ce qu'elle a apporté au Bureau et à notre Conseil.

M. Sébastien Wolleb

« Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs de la Municipalité,

Chères et chers collègues,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de membre du Conseil communal de Pully.

Cette décision, mûrement réfléchie, résulte d'un agenda professionnel et personnel particulièrement chargé, qui impacte ma santé, mon activité professionnelle ainsi que ma vie familiale. Dans ce contexte, je ne suis malheureusement plus en mesure de remplir, et depuis trop longtemps déjà avec la rigueur nécessaire, les tâches pour lesquelles j'ai été élu. Dans une démarche de réorganisation professionnelle, je souhaite désormais me consacrer pleinement à de nouveaux défis qui requièrent toute mon attention et mon énergie. Je conserve de ces deux législatures partielles une grande fierté et la satisfaction d'avoir pu acquérir de précieuses connaissances ainsi que de nombreuses rencontres enrichissantes.

Bien qu'ayant une vision positive de cette expérience, je souhaite toutefois exprimer un regret : celui de n'avoir pas pu constater une meilleure synergie et collaboration entre l'exécutif et le législatif, en particulier sur certains projets pour lesquels nous avons été consultés uniquement lors d'une demande de crédit d'étude, puis à nouveau, bien plus tard,

lorsque le projet était déjà entièrement ficelé. Dans ces situations, les marges d'implication concrète, voir même de prise en considérations, étaient réduites, voire inexistantes. Pour des raisons d'autorisations ou de délais, nous furent face plusieurs fois au choix délicat de rejeter un travail ayant mobilisé d'importantes ressources ou de valider un projet ne répondant pas toujours pleinement aux attentes initiales. Voir même encore, contraint d'accepter des dossiers de par leur nécessité impérative immédiate.

Ce constat m'a particulièrement marqué dans le domaine des projets immobiliers et urbanistiques, au sein de la commission d'urbanisme dont j'ai eu le plaisir de faire partie. J'imaginai alors que cette commission permettrait justement d'intégrer ces étapes intermédiaires manquantes, offrant l'opportunité d'un véritable échange constructif. J'ai toutefois pu constater, avec tristesse, que les remarques ou avis exprimés étaient peu, voire pas pris en compte.

Je suis bien conscient que la frontière entre concertation et cogestion est parfois mince. Sur ce point, il m'est également arrivé d'être surpris, voire parfois agacé de constater des projets amendés ou modifiés par des commissions ou par le Conseil, sans que leurs membres disposent toujours des compétences techniques ou de la vision d'ensemble nécessaires pour en mesurer pleinement les conséquences.

Je pense que la séparation des pouvoirs doit être maintenue, peut-être même mieux appliquée dans certains cas, mais que la prise en considération du Conseil et de ses membres à des étapes plus fréquentes du développement et de la réalisation des projets, ainsi qu'une réponse argumentée lorsqu'une remarque ne peut être retenue, permettraient, à mon sens, d'obtenir des résultats plus conformes aux attentes du Conseil, et donc de la population, impliquant l'acceptation facilitée de certains dossiers et favoriseraient ainsi une utilisation plus efficiente des ressources.

Malgré ces observations, je reste profondément attaché à notre commune et convaincu de ses institutions. J'espère que ces remarques, bien que critiques, seront reçues dans un esprit constructif. Et pour conclure sur note positive, je demeure fier d'avoir pu contribuer, dans la mesure de mes capacités, à l'amélioration de notre ville et à son développement. Je souhaite au Conseil communal, à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à la Municipalité plein succès dans leurs projets futurs, avec l'espoir que le dialogue et la collaboration continueront à se renforcer au service des habitants de Pully.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Sébastien Wolleb ».

Le Président :

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Sébastien Wolleb pour son engagement et la qualité de sa participation au sein de notre Conseil. Nous prenons acte des remarques qu'il a formulées et nous le remercions pour le regard constructif qu'il a apporté tout au long de son mandat. Nous lui adressons ici nos meilleurs vœux pour la suite de son parcours professionnel et personnel.

Changement de groupe

- M. Gérald Cuche a quitté le groupe PLR et a rejoint le groupe UP.
- M. Jérôme Gaudin a quitté le groupe UP afin de rejoindre le groupe les Vert·e·s.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables dix communications de la Municipalité :

Communication 08-2025

Bouclément du préavis N° 07-2023 - Ch. de Tourronde - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension

Communication 09-2025

Bouclément du préavis N° 16-2020 - Requalification du ch. du Ruisselet - Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage public au ch. du Ruisselet

Communication 10-2025

Bouclément du crédit d'études N° 04-2023 - Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Communication 11-2025

Bouclément du préavis N° 11-2020 - Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully

Communication 12-2025

Bouclément du préavis N° 12-2023 - Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully - Crédit complémentaire

Communication 13-2025

Bouclément du préavis N° 14-2023 - réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux

Communication 14-2025

Bouclément du préavis N° 05-2019 - Entretien du patrimoine construit 2019-2022

Communication 15-2025

Bouclément du préavis N° 06-2024 - Rénovation des escalators de la Place de la Gare

Communication 16-2025

Bouclément du préavis N° 09-2024 – Poste de Police - Optimisation des installations de chauffage, froid, ventilation et régulation

Communication 17-2025

Bouclément du Préavis N° 03-2021 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je remercie la Municipalité pour la transmission de ces communications.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous traiterons sous ce point :

- Postulat 03-2025 de M. Yves Currat et Mme Serena de Rosa
« Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully ».

- Interpellation 16-2025 de M. Roland du Bois
« Mise en conformité pataugeoire du Parc Guillemain »

- Interpellation 17-2025 de Mme Tânia Gazzola
« Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully-
Coûts, enjeux et perspectives »

- Interpellation 18-2025 de Mme Tânia Gazzola
« Transparence et rôle de la commune dans le classement du patrimoine bâti »

- Vœu de Mme Tânia Gazzola

« Transmission exclusivement numérique du rapport de la commission de gestion et de la brochure du budget communal »

Concernant les interpellations, permettez-moi de relever un point important quant au traitement des réponses de la Municipalité. Comme vous avez pu le constater, vous avez reçu ces réponses sept jours avant la séance, en même temps que les documents relatifs aux commissions des préavis.

En effet, le Bureau, d'un commun accord avec la Municipalité, a décidé que les réponses aux interpellations seraient désormais transmises en même temps que les autres documents de commission, soit sept jours avant la séance du Conseil.

Cette manière de faire offre deux avantages majeurs :

D'une part, elle permet à chacune et chacun d'entre vous de prendre pleinement connaissance des réponses de la Municipalité, lesquelles sont souvent particulièrement complètes et bien structurées.

D'autre part, elle représente un gain de temps appréciable dans le déroulement du Conseil.

Dès lors, lors des discussions en plénum, les échanges porteront uniquement sur les éventuelles questions complémentaires liées aux réponses reçues.

Vous avez donc reçu les réponses aux interpellations suivantes :

Interpellation 13-2025 de M. André Stehlin

« Propreté et entretien de la ville de Pully »

Interpellation 14-2025 de Mme Pauline Tafelmacher

« Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : ne peut-on pas accélérer les choses ? »

Interpellation 15-2025 de Mme Carinne Domingos et consorts

« Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre - Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en œuvre locale de la campagne fédérale « L'égalité contre la violence » ?

Ce postulat, ces interpellations et vœu seront traités tout à l'heure sous le point « Proposition individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Comme vous l'avez constaté, plusieurs modifications ont été apportées à l'ordre du jour, en lien notamment avec les démissions et changements de sièges. Vous en avez toutes et tous reçu la version détaillée par courriel, et quelques exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Je ne reviens donc pas sur l'ensemble des points, si ce n'est pour rappeler que le Préavis 25-2025 - Budget 2026, initialement prévu au point 6, se trouve désormais au point 12, et que les autres points suivent la même logique.

Est-ce qu'un conseiller s'oppose à cette modification ou aurait une remarque ou une opposition ?

Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour modifié est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de M. Maxime Zysset en remplacement de Mme Nathalie Bernheim, PLR, démissionnaire et de Mme Sylvie de Laguiche en remplacement de M. Sébastien Wolleb, PLR, démissionnaire

Le Président :

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire Mme de Laguiche et M. Zysset devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Madame, Monsieur, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Madame Sylvie de Laguiche ? Je le promets

Monsieur Maxime Zysset ? Je le promets

Madame la Conseillère de Laguiche, Monsieur le Conseiller Zysset, le Conseil prend acte de vos serments. En son nom, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat.

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de ce Conseil et vous prie de passer vers notre secrétaire, Mme Francine Medana, pour recevoir votre brevet de Conseiller communal ainsi que le règlement du Conseil, n'oubliez pas non plus votre boîtier de vote et vous pouvez après cela prendre place parmi votre groupe politique.

(Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Élection d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Mme Nathalie Bernheim, PLR, démissionnaire

Le Président :

Je me tourne vers le président du groupe PLR, M. Sébastien Fague vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

Il y a en effet une longue liste de membres et de suppléants de commissions permanentes à repourvoir ce soir, je vais peut-être m'abstenir de faire une présentation de la personne pour chaque élection, mais plutôt d'aller directement à l'essentiel, c'est-à-dire le nom des personnes que le groupe PLR vous proposera.

Pour commencer, à cette élection d'un membre à la Commission des finances, le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. François Logoz, actuellement membre suppléant de cette commission, je vous remercie de bien vouloir faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci M. Fague, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. François Logoz est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Pour ce poste de membre suppléant à la Commission des finances, le groupe PLR vous propose la candidature de Mme Denise Haramis. Merci de lui faire bon accueil.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Denise Haramis est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Élection d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Gérald Cuhe, PLR, démissionnaire

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR, pour ce poste de membre à la Commission de gestion, a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Tânia Gazzola. Merci de lui faire bon accueil.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Tânia Gazzola est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.5 Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), en remplacement de M. Gérald Cuche, PLR, démissionnaire

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR, pour le poste de membre à la CARI, le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Pierre Zappelli, actuellement membre suppléant de cette commission, je vous remercie de bien vouloir faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Pierre Zappelli est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.6 Élection éventuelle d'un membre suppléant de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR, pour le poste de membre suppléant à la CARI, le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Dominique Favre, je vous remercie de bien vouloir faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Dominique Favre est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.7 Élection d'un représentant au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois (ASEL) en remplacement de M. Gérald Cuhe, PLR, démissionnaire

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Sylvie de Laguiche, pour ce poste de représentante au sein de l'ASEL, je vous remercie de bien vouloir faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Sylvie de Laguiche est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.8 Élection d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Sébastien Wolleb, PLR, démissionnaire

Le Président :

M. Fague ?

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR, pour le poste de membre suppléant à la Commission d'urbanisme, le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Karine Hirsch-Lorenz, je vous remercie de bien vouloir faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Karine Hirsch-Lorenz est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.9 Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), en remplacement de M. Jérôme Gaudin, UP, démissionnaire

Le Président :

Je passe cette fois la parole à M. Remo Kuonen

M. Remo KUONEN :

Je vais agir comme mon préopinant et directement passer au nom que vous propose l'Union Pulliérane, en remplacement de M. Jérôme Gaudin, nous vous proposons la candidature de M. Jean-Claude Mouly, actuellement membre suppléant de cette commission. Merci de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Kuonen. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Claude Mouly est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.
(Applaudissements)

2.10 Élection éventuelle d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

M. Remo KUONEN :

Pour ce poste de suppléant à la CARI, l'Union Pulliérane vous propose la candidature de M. Gérald Cuche. Merci de lui faire bon accueil.

Le Président :

Merci, M. Kuonen. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Gérald Cuche est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.
(Applaudissements)

2.11 Préavis 25-2025 Budget 2026

En préambule et avant d'entrer dans le vif du sujet du présent préavis, je relève que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce Conseil, soit avant le 15 novembre 2025.

J'invite maintenant M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances à venir nous rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission en relation avec le budget 2026 de notre Commune.

M. Jean-Denis BRIOD :

La Commission des finances s'est réunie le 11 novembre 2025 pour examiner le budget 2026 de la Commune de Pully en présence de M. le Syndic accompagné par M. Chuard, chef du service des finances, M. Cornuz, secrétaire municipal, Mme Schwander, cheffe du service des ressources humaines ainsi que par M. Nawotka, collaborateur au service des finances. Qu'ils soient tous ici remerciés.

Comme les années précédentes, la Commission des finances avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner le budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses. Les rapports de ces sous-commissions figurent en annexes au rapport général de la Cofin, dont ils font, par ailleurs, partie intégrante. Certains contiennent quelques recommandations pour l'avenir, mais tous concluent à l'approbation du budget de la direction analysée.

J'ai pris connaissance cet après-midi, sur mon smartphone, d'un message me demandant de modifier un passage du rapport de la sous-commission chargée de l'examen du dicastère Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles. J'y répondrai après le débat et le vote sur l'entrée en matière.

Je reviens au budget 2026.

A nouveau lourdement déficitaire à hauteur de CHF 9 millions, voilà pour le verre vide, le budget 2026 laisse espérer l'atteinte du petit équilibre avec une marge d'autofinancement tout juste positive, voilà pour le verre à moitié plein.

Les charges maîtrisables poursuivent leur progression, que cela soit par rapport au budget 2025 (+2,7%) ou à 2024 (+3,3%). Epurées des charges autofinancées par la facturation de taxes et d'électricité, ces mêmes charges progressent de 3,4% par rapport au budget 2025 et de 8,6% par rapport à 2024. Cela peut paraître beaucoup au regard de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et c'est surtout celles qui ont un impact sur notre résultat et notre marge d'autofinancement, les autres charges étant autofinancées par les taxes.

Les charges de personnel, +1% par rapport au budget, plus 3,4% par rapport à 2024, tiennent compte d'une pleine indexation ainsi que des pleines augmentations statutaires qui sont octroyées au personnel de notre ville, lequel se trouve ainsi plutôt favorisé par rapport à certaines autres administrations publiques, pour ne pas parler du secteur privé. Nous devrions pouvoir sortir de cette salle sans escorte policière.

Les structures d'accueil de la petite enfance, source d'une bonne partie de l'augmentation des charges maîtrisables, dans la rubrique subvention à la FEJ, présentent un poids toujours plus lourd mais nécessaire dans nos comptes. On ne s'épargnera toutefois pas un débat sur la mise à jour de la grille tarifaire, inchangée depuis 2009, et une réflexion sur l'optimisation future des nouvelles structures. Nous avons entendu avec espoir le préavis d'intention commenté par M. le Municipal Chevallaz lors de notre dernière séance.

Un constat satisfaisant : les charges des services intercommunaux ne progressent que faiblement de 0,6% par rapport au budget et sont même en diminution de 1,3% par rapport à 2024.

Les charges d'intérêts et d'amortissements progressent en ligne avec l'augmentation de la dette et des investissements. Il faut prier pour que les taux d'intérêts ne remontent pas. Cela serait catastrophique avec le niveau d'endettement qui croît inéluctablement.

A recettes fiscales comparables, le coût net des péréquations est quasiment au niveau de celui constaté en 2024, compte tenu du décompte final reçu pour cette année. Ils sont donc budgétés à un niveau parfaitement plausible. Il représente 46,2% des recettes fiscales budgétées à CHF 116 millions, montant dépassant légèrement leur niveau record de 2024, elles sont aussi probablement très au-dessus des montants budgétés pour 2025.

Les investissements nets sont estimés à CHF 30 millions soit très au-dessus des CHF 13 millions net observés en 2024 et très certainement supérieurs à ceux consentis en 2025 et cette croissance ira en augmentant ces prochaines années. Vous avez également pris connaissance du plan des investissements. L'endettement au 31 décembre 2026 est ainsi estimé à quelques CHF 215 millions.

Voilà pour le rappel des chiffres que je ne commenterai pas plus en détails, le préavis municipal ainsi que le rapport de la Commission des finances étant à mon sens suffisamment exhaustifs pour vous permettre de poser vos questions et prendre une décision tout à l'heure. La Commission des finances, au terme de quasiment 5 heures de présentations et débats, vous recommande d'approuver, par 10 oui, 2 non, 0 abstention, le budget de la Commune tel que présenté par la Municipalité. Comment en est-on arrivé à cette recommandation sans vœu ni proposition d'amendement au vu du déficit présenté ? Certaines et certains d'entre vous se posent peut-être cette question.

Chaque année, dans quasiment chacun de ses rapports à votre intention, la Commission des finances insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement et de redimensionner celles d'investissements, le plan des investissements n'étant pas finançable à long terme, même au prix d'une fiscalité ramenée dans la moyenne cantonale. Tant le budget 2026 que le plan des investissements qui

figurent à l'ordre du jour de cette séance montrent que ces attentes formulées, reprises et réitérées ces dernières années restent des vœux pieux.

Sommes-nous, Commission des finances comprise, devant un déni de réalité ou un constat d'impuissance ? Chacun aura son idée à ce propos.

Si le législatif maîtrise le levier des ressources fiscales et, partiellement et souvent tardivement, les orientations politiques dans les choix des priorités en matière d'investissements nécessitant son accord, il faut constater qu'il ne peut à l'évidence pas se substituer à l'exécutif pour conduire une analyse en profondeur débouchant sur un plan d'augmentation de l'efficacité et de réduction des dépenses de fonctionnement. L'exercice que nous avons vécu, il y a de ça deux ans, montre que le débat ligne par ligne, à deux semaines de la fin d'année est stérile. Il faudrait pouvoir instaurer un dialogue exécutif-législatif bien en amont de l'élaboration du budget sur les grandes orientations et les missions prioritaires de l'Etat-commune. Notre mode de fonctionnement, les limites du conseil de milice, le temps à disposition, ne le permettent pour l'instant pas.

Ce budget est le 5ème et dernier de la législature. Je ne résiste donc pas à la tentation, un flashback, de porter un regard sur l'évolution de nos chiffres depuis le premier budget de la législature voté par ce même conseil, soit entre 2022 et le budget 2026.

Que s'est-il passé en cinq ans ? Nos revenus totaux ont augmenté de CHF 23,4 millions, portés exclusivement par les recettes fiscales qui ont progressé de CHF 22,9 millions en cinq ans. Nos charges totales ont elles aussi progressé d'à peu près le même montant, CHF 23 millions, 23,1 millions pour être précis. Le déficit, mathématiquement est quasiment toujours le même, à moins CHF 9 millions en chiffres ronds.

Si on regarde de plus près l'évolution des charges, on constate que les charges maîtrisables ont progressé de CHF 17,5 millions ces cinq dernières années. Pour être honnête, c'est plutôt CH 11 millions comparables, si on tient compte des achats d'électricité destinée à la revente qui figurent aujourd'hui dans nos comptes. Les charges non maîtrisables, elles, ont augmenté de seulement CHF 5 millions. Elles comprennent les péréquations dont le coût net, à savoir les charges péréquatives figurant dans nos charges moins les recettes thématiques figurant dans nos revenus, a, quant à lui, progressé de CHF 6,9 millions.

Le rappel de ces chiffres rappelle bien entendu le problème que nous pose la péréquation qui absorbe, sur toute la période, entre 46 et 50% de nos recettes fiscales ; ce problème est encore plus aigu si l'on se souvient que le 87% des futures augmentations de nos rentrées fiscales, personnes physiques/personnes morales, sont perdues pour notre commune. Le rappel de ces chiffres met aussi en évidence que nous avons, avec l'aide de nos contribuables, une bonne partie de notre destin en mains, si nous parvenons à maîtriser nos charges maîtrisables et nos investissements.

C'est avec cet espoir que je conclus en vous remerciant pour votre attention

Le Président :

Comme le stipule l'art. 80 du règlement de notre conseil, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, à l'aide de vos cartons orange. Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, voici la manière dont j'entends procéder. Conformément à l'art. 82 du règlement de notre Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond et la teneur du préavis.

Après quoi, la brochure que vous avez reçue qui est intitulée « Budget 2026 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages qui composent chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté.

Lorsque des amendements seront proposés au cours de la discussion, ils seront votés au fur et à mesure.

Après le passage en revue de ladite brochure, nous nous pencherons sur le budget 2026 de la CISTEP, annexé au préavis.

Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion finale sur l'ensemble avant de passer au vote final sur les conclusions, amendées ou pas, du préavis 25-2025.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis 25-2025 « Budget 2026 ».

M. Jean-Denis BRIOD :

Comme annoncé il y a un instant, j'ai reçu la demande de modifier ou de compléter le passage figurant en page 3 du rapport de la sous-commission de la Direction de l'administration générale, des finances, des affaires culturelles. On peut y lire la question suivante posée à l'Exécutif, je cite :

« Comment le doublement d'un poste pendant deux mois peut-il représenter une augmentation aussi significative des salaires de plus de CHF 80'000 ? Peut-on espérer une baisse de ce poste en 2027 par l'engagement d'une personne plus jeune ou le marché du travail des cadres est-il trop compétitif ? »

L'auteur de la demande de modification y voit un propos problématique au regard des principes d'égalité et de non-discrimination. Et demande de remplacer les termes de cette question ou de les commenter en note de pied de page, avant la publication de ce rapport sur le site internet de la commune.

Avant de répondre sur le fond, j'ai deux remarques préliminaires :

Le conseil n'a pas la compétence de modifier le rapport d'une commission, dûment approuvé par cette dernière, le président de ladite commission non plus. Une consultation de la commission aurait pu être envisagée si la demande était intervenue plus tôt. Je rappelle que j'ai lu tout ça cet après-midi et je rappelle que ce rapport est en vos mains depuis une semaine.

Deuxième remarque, le Conseil doit se prononcer sur les conclusions du préavis municipal. Il n'a pas à se prononcer sur le rapport de la Commission des finances qui ne formule que des recommandations à l'égard de ce même conseil.

J'en viens au fond :

Ni les membres de la sous-commission, encore moins sa rapportrice, ni les membres de la Commission des finances, ni votre serviteur qui, sous sa signature, prend la responsabilité de ce rapport, n'ont eu à un quelconque moment la volonté de tenir ou ont eu conscience de tenir des propos discriminatoires, que cela soit à l'égard des seniors, notre moyenne d'âge nous met à cet égard à l'abri de tout soupçon, ou des juniors. Ils n'ont vraisemblablement vu dans cette rédaction, c'est en tous les cas mon cas, que le rappel de l'effet du temps qui passe sur les rémunérations de la fonction publique, par la simple application des grilles salariales et des annuités. C'est à l'évidence, une question

de sensibilité, probablement générationnelle elle aussi, je le confesse, je deviens vieux. Mais toutes les sensibilités sont légitimes. Nous redoublerons donc de vigilance à l'avenir pour tenir compte de toutes ces sensibilités.

J'espère que mes propos, qui figureront au procès-verbal de cette séance, vous auront satisfaits et que nous allons pouvoir passer sereinement à l'examen du budget 2026.

Le Président :

Merci, M. Briod, d'avoir ouvert la discussion en répondant à cette question.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Ma question porte sur les recettes fiscales attendues pour 2026 et concerne un sujet un peu polémique, mais il sera intéressant d'entendre la Municipalité à ce sujet.

Je veux parler du préjudice subi par la commune suite à l'inobservation de la législation fiscale par le Canton. En clair, il s'agit des conséquences au plan communal de l'affaire du bouclier fiscal. Durant une dizaine d'année, l'administration fiscale a sous-taxé un certain nombre de contribuables et cela ne s'est pas seulement fait au détriment du Canton, mais également à celui des communes. Leurs recettes fiscales ayant été diminuées par la faute de l'Etat. Les communes seraient donc fondées à demander réparation à l'Etat de Vaud. Dans son édition du 20 novembre, le journal Le Temps fait état de la position de l'Association des communes vaudoises, laquelle déclare notamment : « Nous sommes très attentifs à la situation et prêts à intervenir pour épauler les communes qui agiraient en justice à titre individuel, si elles s'estimaient lésées. » Certaines sont en train d'y réfléchir et d'analyser la situation.

Je pose donc les questions suivantes :

Quelle est la position de la Municipalité à ce sujet ?

Va-t-elle entreprendre des démarches en vue d'obtenir une compensation du préjudice subi ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je remercie M. Margelisch de m'avoir transmis sa question cet après-midi.

La Municipalité a suivi, comme vous toutes et tous, je pense, cette problématique par le biais de la presse. Elle s'inquiète effectivement de la perte éventuelle de recette de cette non application de la loi fiscale par le Canton pour la Commune. Malheureusement, la Ville est dans l'incapacité d'estimer l'éventuel dommage, notamment en raison du secret fiscal, nous n'avons aucun élément pour apprécier la perte éventuelle pour la Ville, ceci dit, ce qui rend un peu délicat, en tout cas à ce stade, l'ouverture d'une procédure.

Néanmoins on est en contact avec plusieurs communes, notamment les communes qui étaient communes recourantes dans la procédure liée à la péréquation de la facture sociale, pour voir ensemble quelle est la meilleure manière d'agir, notamment probablement de commencer par demander au Canton d'évaluer les pertes pour les communes. On n'exclut pas du tout de se lancer dans une procédure. Pour le moment, c'est vrai que la priorité des communes était de suivre les débats budgétaires du Grand Conseil et les éventuelles ponctions imaginées par le Conseil d'Etat sur les communes, qui heureusement semblent s'éloigner, mais on va suivre cette question avec attention et on informera, le moment venu, de la suite qu'on donnera à cela, on informera le Conseil communal de cette suite. Ce que je peux déplorer, en tout cas à ce stade, c'est le manque total d'information de la part du Conseil d'Etat, qui n'a absolument rien dit, ni à la Ville de Pully, ni à d'autres communes éventuellement concernées par cette problématique.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée. Ce n'est plus le cas. La discussion est close.

Nous passons maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2026 ».

Nous commençons si vous le voulez bien par les pages en chiffres romains.

Examen de la brochure « Budget 2026 »

Page I à XII Evolution des charges

Effectif du personnel communal fixe, auxiliaire et régional

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le chapitre est adopté.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 12

La discussion est ouverte.

M. Stephan MARGELISCH :

J'ai une proposition de modification d'amendement sur deux lignes du budget :

la position 151.3650.03 *Animation culturelle, participations diverses*

et

la position 152.3189 *Prestations facturées par l'Association de Police*

En clair, cela concerne la suppression de la subvention au Pully Live Festival.

L'édition 2025 du Pully Live Festival a été une incontestable réussite commerciale. Les organisateurs annoncent sur leur site une moyenne de 4'500 spectateurs par soir en zone payante, ce qui correspond à 18'000 entrées payantes sur la durée du festival. En calculant un billet moyen à CHF 80,00, on arrive à un total de CHF 1'440'000.00 de recette de billetterie pour cette manifestation.

Au vu de ce succès, les deux prochaines éditions sont d'ores et déjà prévues en 2026 et en 2027 avec l'accord de la Municipalité. Dans sa réponse à l'interpellation 10-2025 de M. David Contini et consorts, la Municipalité fait état d'un soutien du festival à hauteur de CHF 150'000.00 en 2025, sans compensation financière. De plus, la Commune serait en droit de demander une indemnité pour l'utilisation du domaine public, ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à maintenant.

Concernant le soutien communal, il convient de mentionner que la participation au Pully Québec, s'élevait à CHF 150'000.00 tous les deux ans, soit CHF 75'000.00 calculés sur une base annuelle. C'est sur cette base qu'est calculée la subvention 2026 au Pully Live Festival, sans autre justification que, puisqu'on l'a fait par le passé, on peut très bien le faire à l'avenir. Faut-il rappeler que les subventions ne sont pas des rentes de situation.

Compte tenu de son succès commercial et l'importance des recettes encaissées, on peut estimer que Pully Live Festival est lancé sur une base économique favorable. Dès lors, il semble évident que les subventions prévues au budget 2026 ne s'avèrent plus nécessaires à son essor et peuvent être supprimées.

J'invite donc ce Conseil à accepter cet amendement, qui portent sur ces deux lignes du budget communal.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne sais pas très bien si M. Margelisch intervient en tant que voisin direct, gêné par les quatre soirs du festival ou dans un souci de véritables économies budgétaires.

La réussite commerciale supposée par M. Margelisch ne correspond pas à la réalité. Un festival comme le Pully Live, même s'il a connu un succès remarquable cette année, reste déficitaire, de peu, mais de l'ordre de CHF 12'000.00 et que personne n'est payé, il ne

s'agit donc pas d'une opération commerciale. Toutes les personnes, y compris les organisateurs sont bénévoles et font ça avec la volonté de proposer une animation culturelle, conviviale pour la population de Pully et des environs.

M. Margelisch l'a rappelé, historiquement, on a soutenu le Festival Pully Québec, devenu Pully Lavaux à l'heure du Québec depuis sa création il y a une trentaine d'années, à raison de CHF 150'000.00 tous les deux ans. Pully Lavaux à l'heure du Québec est transformé en Pully Live, c'est vrai qu'il a changé de programmation, nous n'avons pas porté de jugement sur l'évolution de cette programmation et il a aussi changé d'endroit, pour se déplacer sur le site du bord du lac, et on s'est évidemment posé la question s'il fallait continuer le soutien d'un festival à Pully ou pas. La réponse, vous l'avez compris, elle a été favorable. On considère aujourd'hui que l'annualisation, de fait que l'organisateur va se trouver avec une participation de la Ville diminuée de moitié, il a pu faire l'édition 2025 en comptant sur une subvention de CHF 150'000.00, elle sera, de fait, diminuée de moitié. C'est déjà un défi de trouver des recettes avec d'autres partenaires que la Ville, pour que l'édition 2026 puisse avoir lieu, ou de jouer sur la programmation, les organisateurs y travaillent actuellement.

Moi, je vous invite à refuser ces amendements et de suivre en cela votre Commission des finances, qui elle aussi, à refuser de suivre la proposition de M. Margelisch.

Il faut savoir aussi que le fait de diminuer ce compte budgétaire n'offre aucune garantie de suppression du festival, bien au contraire, la Municipalité peut jouer dans ses compétences avec le montant global qui lui restera dans ce budget et, potentiellement, c'est peut-être d'autres bénéficiaires qui pourraient subir des baisses de participation ou de subventionnement de la Ville.

Le Président :

M. Margelisch, du point de vue formel, pouvez-vous me remettre votre ou vos amendements signés, j'ai reçu copie par courriel. Merci.

La parole est-elle encore demandée sur cette proposition d'amendement ?

Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur le premier amendement :

Page 5 de la brochure Budget 2026

Rubrique 151.3650.03 *Animation culturelle, participations diverses*

de passer de CHF 241'000.00 à CHF 166'200.00

soit de retirer CHF 75'000.00 de contribution.

Je vous propose de voter à l'aide des cartons orange.

Ceux qui soutiennent l'amendement sont priés de lever leur carton orange.

Ceux qui refusent cet amendement ? Abstention ?

A une très large majorité, l'amendement est refusé.

Nous passons au vote sur le deuxième amendement :

Rubrique 152.3189 *Prestations facturées par l'Association de Police*

de passer de CHF 16'800.00 à CHF 6'800.00

soit de retirer CHF 10'000.00

Nous passons au vote, toujours avec les cartons orange.

Ceux qui soutiennent ce deuxième amendement sont priés de lever leur carton orange.

Ceux qui refusent cet amendement ? Abstention ?

A une très large majorité, l'amendement est refusé.

Est-ce que la parole est-elle encore demandée concernant le Chapitre 1 ? La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous devons maintenant voter sur l'ensemble de ce chapitre, vu qu'il y a eu une proposition d'amendements. Toujours à l'aide des cartons orange.

Ceux qui acceptent ce chapitre 1 - Administration générale, pages 1 à 12, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention.

Le chapitre 1 est accepté à une très large majorité.

Chapitre 2 Finances, pages 13 à 16

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le chapitre est adopté

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 17 à 22

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le chapitre est adopté.

Chapitre 4 Travaux, pages 23 à 31

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 32 à 40

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Marie FAVRE demande la parole :

Je déclare d'abord mes intérêts, puisque je suis doyen à l'École primaire de Pully et membre du Conseil de direction et je souhaite faire part à la Municipalité d'un vœu en ce qui concerne le *compte 510.3188 Frais de transport*, page 33.

Il s'agit du compte que la Municipalité utilise pour payer les transports en bus ou en train des classes qui sortent de l'école pour aller au musée, en forêt, à la piscine, à la bibliothèque ou à d'autres activités comme des sorties didactiques à l'EPFL.

Comme ce compte était crédité de CHF 195'601.00 en 2024 et qu'il a été fortement réduit en 2025 à CHF 141'000.00, je souhaite que la Municipalité, à l'instar de l'augmentation de cette année à CHF 159'000.00 continue de le ramener à un juste montant ces prochaines années. En effet, ce budget est sous-doté, alors qu'il profite directement aux élèves de la Commune, sachant que le nombre d'élèves est en constante augmentation, les besoins aussi, notamment pour les élèves à besoins particuliers, que les offres de sorties sont de plus en plus développées et touchent actuellement tous les domaines, que la Haute École Pédagogique encourage actuellement les sorties de classes et que ces sorties profitent à resserrer les liens entre les élèves.

Pour toutes ces raisons, il serait dommage de priver les élèves de Pully des multiples possibilités qui leur sont offertes pour une question de transports.

Le Président :

Merci, M. Favre. Ceci reste un vœu ? C'est bien cela.

Est-ce que la parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Est-ce que ce vœu fait-il objet d'une discussion ? Doit-on voter l'ensemble du chapitre ? Je pense que oui. Nous allons donc voter.

Ceux qui acceptent ce chapitre 5 - Écoles et cultes - pages 32 à 40
sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 5 est accepté à une très large majorité.

Chapitre 6 Police, pages 41 à 43

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 44 à 47

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 8 Services industriels, pages 48 à 52

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitres, page 53

Budget 2026 par nature, comptes de fonctionnement, pages 54 à 57

Statistiques des charges et revenus par nature, page 58 à 59

Ces pages sont présentées à titre d'information, nous n'avons pas besoin de voter sur ces chapitres, mais vous pouvez poser des questions. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Crédits d'investissements d'équipement et de modernisation des réseaux, page 60

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2026, page 61 et 62

Comptes d'investissements en page 63

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Bâtiments locatifs, pages 64 à 68

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 69 à 79

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 80 à 83

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de la STEP, pages 84 à 86

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent donc la comptabilité de la STEP. Elles ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2026.

Annexe au préavis 25-2025 - Budget de l'exercice 2026 de la station des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannoise

La discussion est ouverte sur cette annexe.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le budget 2026 de la CISTEP est donc approuvé.

Ce budget fera l'objet d'une conclusion propre que nous voterons tout à l'heure dans les conclusions du préavis.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure budget 2026, ainsi que le budget de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis. J'ouvre maintenant une dernière fois la discussion de fond sur l'ensemble du préavis.

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'ai une toute petite interrogation avant de passer au vote sur les conclusions.

On nous dit toujours que nous n'avons aucune prise sur les charges non maîtrisables. Bien entendu, le Canton est responsable pour l'ensemble de ces coûts.

En revanche, on nous dit que le seul domaine dans lequel nous pouvons agir, ce sont les charges maîtrisables. J'ai donc noté que sur les deux dernières années, nous avons eu une augmentation de 8,6% de ces charges maîtrisables et je voulais savoir qu'est-ce que la Municipalité estime comme augmentation correcte, admissible pour ces charges maîtrisables, je ne parle pas évidemment des charges non maîtrisables.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Malheureusement, M. Kuonen, il n'est pas possible de sortir un chiffre théorique, admissible, idéal, d'augmentation si ce n'est qu'éventuellement il serait de zéro, ce qui serait le souhait de la Municipalité.

Maintenant, M. le Président de la Commission des finances a rappelé dans son propos, l'évolution de nos charges maîtrisables ces cinq dernières années. Je relève que ces charges et leur évolution ont plusieurs origines, en fait. Pour une partie, l'augmentation du coût de la vie, pour d'autres, des projets ou des questions d'entretien qui ont été différés et qui reviennent, qu'on ne peut pas repousser éternellement. Il y a plusieurs raisons cumulées qui font que ces charges augmentent, il y a aussi l'augmentation de la population de Pully, par exemple, et pour une ville de 19'000 habitants, aujourd'hui, presque 20'000, de penser qu'on a absolument aucune augmentation d'effectifs dans l'administration, c'est quelque chose qui ne va pas de soi.

Il y a année après année, dans la construction budgétaire, une attention de la Municipalité et des services pour être extrêmement rigoureux et remettre en question chaque dépense et je vous assure que ce travail est fait avec beaucoup de sérieux et puis, après, on arrive à un résultat qui vous est présenté et avec une série d'explications, chaque année, qui sont données, des explications qui ont l'air d'être assez convaincantes, j'ai envie de dire en toute modestie, puisque, par exemple, la Commission des finances qui travaille en sous-commissions et qui va regarder dans le détail chaque dicastère, pose énormément de questions, obtient des réponses et visiblement ces sous-commissions sont satisfaites de ces réponses et des explications données. C'est derrière tout ce processus que finalement il y a l'explication d'une augmentation. Mais il n'y a pas de chiffre idéal.

Moi j'ai envie de vous dire, si on pouvait fonctionner avec des charges maîtrisables qui n'augmentent jamais, cela serait certainement bien, mais en fait, la vérité du monde fait que même le coût des prestations qu'on achète à l'extérieur ou des marchandises qu'on achète à l'extérieur, tout évolue plutôt à la hausse, le coût d'un certain nombre de services,

notamment par exemple dans le domaine de l'informatique, où on est des clients captifs et on doit subir des hausses, tout cela accumulé fait que nos budgets, même si le terme qui s'appelle maîtrisable augmente, on essaie de le contrôler et je prétends ici que ces charges maîtrisables sont maîtrisées par la Municipalité et par les services de l'administration.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons pouvoir passer au vote des conclusions du préavis 25-2025 - Budget 2026, je vous les relis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 25-2025 du 22 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,
décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2026 dont le résumé est le suivant :

Total des charges	CHF 184'995'500.00
Total des revenus	<u>CHF 175'981'000.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF - 9'014'500.00</u>

2. d'approuver le crédit d'investissement complémentaire d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) pour un montant de CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2026 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Nous votons maintenant à l'aide des boîtiers de vote les conclusions du préavis 25-2025 Budget 2026.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : Les conclusions du préavis sont acceptées par 66 oui, 6 non, 6 abstentions.

On retrouve le tableau par ligne et par groupe, cela fonctionne parfaitement.

2.12 Préavis 26-2025 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2025 à 2029

Le Président :

Je rappelle que selon les art. 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements.

Ce préavis n'est pas examiné par une commission, ni soumis au vote du Conseil et n'engage donc pas ce dernier. Avant d'ouvrir la discussion, je me tourne vers la Municipalité en lui demandant si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion.

Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion sur le plan des investissements 2025 à 2029.

La parole est-elle demandée ?

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre sincère gratitude à la Municipalité pour avoir partagé le plan d'investissements de notre ville. La transparence et la collaboration sont les fondations d'une bonne gouvernance et cette initiative reflète un engagement en ce sens.

Les infrastructures sont l'une des colonnes vertébrales de notre commune. Elles soutiennent la cohésion, la sécurité, l'attractivité de notre ville et sa qualité de vie. Nous connaissons l'ambition qui soutient ce plan et les efforts déployés pour dessiner l'avenir de Pully. Cependant, en tant que groupe issu de la pensée libérale, nous pensons que l'ambition doit aller de pair avec la responsabilité. Les ressources ne sont pas illimitées. Nos finances laissent entrevoir le petit équilibre. Chaque franc dépensé doit donc apporter une valeur claire à nos citoyens. C'est pourquoi une stricte priorisation sera essentielle. Notre position est simple. Concentrons-nous d'abord sur ce qui est indispensable, les projets qui garantissent la sécurité, maintiennent les services essentiels et préservent nos actifs existants. Évaluons avec soin ce qui est souhaitable, les initiatives visant à améliorer le confort ou l'esthétique ne doivent intervenir qu'une fois les besoins fondamentaux assurés. Maintenons une discipline financière, évitons de disperser les investissements, ce qui pourrait compromettre à la fois la qualité et la durabilité.

Dans ce cadre, nous constatons qu'au cours des dernières années, nous avons investi dans l'éducation, les collèges et le parascolaire, les logements et infrastructures essentielles tels que la STEP, il nous paraît donc essentiel de mettre un accent particulier sur les infrastructures sportives et associatives qui se pratiquent en dehors des infrastructures scolaires. Elles jouent un rôle clé dans la santé, la cohésion sociale et l'attractivité de notre ville. Nous devons donc veiller à ce que ces équipements soient accessibles à toutes et tous, tout au long de l'année, en favorisant des solutions qui permettent une utilisation optimale quel que soit le public ou la saison.

Nous sommes convaincus qu'en appliquant ces principes, Pully pourra adopter une approche équilibrée, moderniser ses infrastructures, garder son attractivité et préserver sa situation financière.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous pouvons donc constater que ce Conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements, sans que ce dernier ne l'engage.

**2.13 Préavis 27-2025 Prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)
Crédit demandé CHF 205'000.00**

Le Président :

Ce sujet est porté à la tribune par la Commission des finances, Cofin.

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice de ladite Commission, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Anne SCHRANZ :

J'ai l'impression de ne présenter à ce pupitre que des préavis qui nous imposent des dépenses sans laisser beaucoup de place à la discussion.

Dans ce cas, c'est la mise en œuvre du MCH2, exigée in extremis par le Canton. Vous devez vous prononcer ce soir non pas sur ce modèle comptable, mais sur la dépense liée à l'aide informatique, dont nos services communaux ont absolument besoin pour effectuer ce changement. La Commission des finances l'a approuvée à l'unanimité et vous incite à faire de même.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 27-2025, que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 27-2025 du 29 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 TTC, destiné à financer les prestations informatiques permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 27-2025 est accepté par 77 oui, 0 non, 0 abstention.

Joli résultat ! Que du vert sur l'écran !

2.14 Préavis 28-2025 Infrastructures techniques au Quai Milliquet
Crédit d'investissement pour la construction et la transformation
d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route
du Port 1 - Crédit d'investissement demandé CHF 566'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. André Stehlin, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. André STEHLIN :

La commission ad hoc pour l'étude du préavis 28-2025 s'est réunie le 25 novembre en présence de M. le Municipal Lucas Girardet, ainsi que M. Etienne Raes, chef de service et de M. Jean-Gilles Décosterd, responsable de l'entité architecturale.

Lors de la séance de la commission des finances au sujet de ce préavis, il a été relevé que le WC PMR était trop éloigné de l'autre bâtiment WC, qu'il serait souhaitable qu'il soit au même endroit. Ceci n'était pas possible au vu de la présence d'un arbre qui nécessitait une pente d'accès afin de protéger les racines. Après analyse, il a été constaté que l'état sanitaire de l'arbre n'était pas bon et qu'il serait finalement abattu.

De ce fait, la Municipalité déposera un amendement afin de modifier la composition de l'édicule. Celui-ci comprendra désormais six cabines WC, quatre urinoirs et un WC PMR. La Municipalité propose d'amender le préavis afin de tenir compte du déplacement de la cabine PMR dans les nouveaux WC. Cet amendement permet d'économiser CHF 30'000.00. La proposition d'amendement a été bien sûr approuvée par la commission.

Concernant les travaux pour le MiNi-Train, il n'y a pas eu débat, du fait de l'intérêt de préserver cette installation ludique qui permet à tout un chacun de garder et d'offrir de bons souvenirs d'enfance.

Un commissaire a demandé si des appels d'offres avaient été lancés pour l'établissement du préavis. Il a été précisé qu'à ce stade, pour procéder à l'estimation des coûts, aucun appel d'offres n'avait été effectué. Le projet ayant été développé en collaboration avec des bureaux d'architectes et diverses études de solutions. Un commissaire s'est interrogé sur les coûts d'entretien, notamment en raison des variations annuelles constatées dans les tableaux présentés. Un autre commissaire a soulevé la question de la conséquence financière, point 7, et a demandé dans quelle mesure les gérants des édicules seraient partenaires du financement de l'entretien. Un commissaire a insisté pour que les coûts d'installation et les charges d'entretien soient facturés majoritairement aux acteurs présents sur le site, en raison de l'augmentation de la fréquence des lieux, du fait des différents édicules.

Le Municipal, Lucas Girardet, a précisé que les conventions des différents édicules, buvettes, sont arrivées à échéance. Elles seront prochainement renouvelées pour 2026 à 2030. Un petit montant était prévu pour le coût des WC dans la convention avec l'établissement le Bambino.

Pour les nouvelles conventions en discussion, la Municipalité a prévu d'intégrer une partie des coûts de création et d'exploitation des WC dans celle-ci. Comme mentionné dans le préavis, les acteurs font un usage accru du domaine public, usage qui entraîne des besoins supplémentaires en matière de WC.

Vu ce constat, la commission ad hoc soumet ce soir un vœu pour la Municipalité, que je vais vous lire à la fin de cette présentation.

En conclusion, la commission ad hoc demande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions amendées du préavis 28-2025 à savoir :

- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 134'000.00 destiné à financer les travaux de démolition.
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 402'000.00 pour financer la construction d'un bâtiment comprenant six cabines WC et quatre urinoirs, ainsi qu'une installation WC PMR selon l'amendement de la Municipalité.
- Supprimer le crédit de CHF 30'000.00 selon amendement de la Municipalité.

Les conclusions 5 et 6 du préavis restent inchangées.

Je vous fais part du vœu de la commission :

Elle souhaite que la Municipalité répercute la moitié de l'amortissement de l'investissement effectué sur la construction et l'aménagement des nouveaux WC et réfection des WC existants, ainsi que la moitié des charges d'exploitation des nouveaux WC existants, en refacturant ces coûts aux acteurs de la Générale, Bambino, Intrigo et Taiyaki ou tout autre éventuel acteur. Cette répercussion se ferait en fonction de la période d'exploitation de ces acteurs et de leur utilisation accrue du domaine public, en tenant compte de la surface utilisée et des m2 alloués, y compris en raison de l'augmentation de la fréquentation des lieux causés par l'écran géant aménagé par la Générale.

Le Président :

Je me tourne vers M. Briod, la Commission des finances s'est penchée sur ce préavis, souhaitez-vous prendre la parole ? Non, merci M. Briod.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Comme le Président de la commission l'a invoqué en introduction, la Municipalité dépose donc formellement l'amendement suivant à la conclusion 3, je vous le lis, c'est juste une petite modification :

- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 402'000.00 TTC destiné à financer les travaux de construction d'un bâtiment de **7 cabines**, dont 1 PMR et 4 urinoirs ...

Le reste de la conclusion est identique

Et la suppression pure et simple de la conclusion 4 qui concerne l'édicule TL.

M. David CONTINI demande la parole :

Parfois, la politique nous amène à des sujets très terre à terre comme les toilettes.

Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de traiter des WC, mais aussi d'évoquer la transparence. Kofi Annan disait la transparence est la clé de la confiance. Et c'est bien de transparence qu'il s'agit aujourd'hui, lorsque l'on parle des investissements et des conventions liées aux édifices du Quai Milliquet.

Lors de la commission ad hoc, nous avons examiné les aspects financiers liés à la transformation et la création des WC et les charges d'exploitation. Le chiffre 7.5 du préavis indique que ces investissements seront répercutés sur les acteurs du site, mais sans qu'aucune précision n'indique comment la répartition doit s'opérer.

Je rappelle qu'à la séance du conseil communal de décembre 2022, à la suite d'une interpellation et d'une résolution largement adoptées, il avait été clairement demandé de procéder à des appels d'offres pour l'exploitation des buvettes et glaciers du Quai Milliquet, conformément à la loi sur le marché intérieur et la loi sur les marchés publics et ce, dès la saison 2023. La redevance devait elle aussi être alignées sur les pratiques des communes de l'arc lémanique pour des emplacements comparables.

Aujourd'hui, le préavis évoque des négociations avec les mêmes acteurs pour la période 2026-2030. Alors, je pose la question simple et essentielle, un appel d'offres a-t-il été fait ? Pour ma part, je n'ai rien vu publié dans la feuille des avis officiels.

J'en reviens à l'essentiel. Le Quai Milliquet a profondément changé de dynamique. Il attire aujourd'hui un public qui dépasse largement notre population pulliérane. Les buvettes font face à des chiffres d'affaires en forte croissance. Le préavis le dit lui-même, la réfection des toilettes est rendue nécessaire par l'usage toujours plus intensif du domaine public par ces acteurs. L'installation de l'écran géant par la Générale illustre parfaitement cette dynamique, plus d'attrait, plus de fréquentation, mais aussi plus de pressions sur les infrastructures, notamment les WC.

Petite parenthèse, l'écran géant soulève aussi des questions légales sur la protection contre les nuisances sonores et visuelles en zone lacustre : un arrêt du Tribunal cantonal vaudois a déjà rappelé que ce type d'installation nécessite une mise à l'enquête publique et la consultation des services cantonaux, c'est l'affaire de l'enseigne lumineuse du Théâtre de Vidy. Il serait donc prudent de vérifier ces aspects.

J'en reviens à notre histoire de cuvettes. L'augmentation du public implique que ces toilettes servent en priorité, en tout cas pour la période d'avril à octobre, aux édifices présents sur le site. Il est donc cohérent et légitime qu'ils participent financièrement à ces installations, dont ils profitent directement. A Lausanne, par exemple, la buvette située à Ouchy doit louer des WC chimiques pour environ CHF 1'000.00 par mois, alors même que des toilettes publiques se trouvent à proximité. Alors, évidemment à Pully, le choix de rénover des WC existants me semble bien plus judicieux, plus écologique et cohérent, mais cela implique bien sûr un financement équitable. Le préavis rappelle d'ailleurs qu'en 2023 déjà, la Générale avait demandé à la Municipalité davantage de toilettes, consciente de l'impact de son activité. Cela confirme qu'une participation financière est non seulement logique, mais attendue par ces acteurs. Après tout, quand on attire du monde, il faut assumer les flux. Comme le disait Montesquieu, il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante. Je n'ai d'autre outil que ce vœu pour garantir leur respect.

Mais j'invite la Commission de gestion de veiller attentivement à ce que la Municipalité applique pleinement la Loi fédérale sur le marché intérieur et la législation sur les marchés publics, conformément à ce que notre Conseil avait déjà voulu en 2022. C'est pourquoi je soutiens pleinement le vœu formulé par la commission ad hoc, que les prochaines conventions pour 2026 à 2030, prévoient que les acteurs du site assument au moins la moitié du financement et des charges d'exploitation. Je fais confiance aux personnes chargées de renégocier ces conventions pour mettre en œuvre cette mesure avec rigueur.

M. Thomas J'ESPERE demande la parole :

Au nom du Parti Socialiste, je souhaite émettre le vœu que la sécurité de tous les usagers soit garantie.

Vu le futur lieu des toilettes, il sera nécessaire de traverser la route pour y accéder. Il est connu que, spécialement durant l'été, les automobilistes sont parfois impatients de trouver une place de parc et peuvent être négligents vis-à-vis des piétons. C'est pourquoi, je souhaite que la Municipalité réfléchisse aux moyens de garantir la sécurité des usagers et, spécialement, celle des enfants.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'aimerais répondre d'abord brièvement à l'intervention et au vœu de M. Contini.

Déjà sur la question des appels d'offres, la Municipalité n'a pas prévu de faire un appel d'offres pour le renouvellement de la convention des acteurs en place sur le Quai Milliquet pour un nouveau bail. Par contre le vœu de la commission sera suivi d'effet dans la nouvelle convention, donc on va tenir compte des investissements dans la nouvelle convention qui liera les différents acteurs du Quai Milliquet.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée concernant ce préavis ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'amendement proposé par la Municipalité.

Les points 3 et 4 des conclusions du Préavis 28-2025 sont intimement liés. L'amendement proposé vise, d'une part, à modifier le point 3 en passant d'un bâtiment de 8 à 7 cabines, incluant désormais la cabine PMR qui était initialement prévue au point 4 ; et, d'autre part, à supprimer le point 4, qui prévoyait l'allocation d'un crédit de 30'000 francs.

Dans la mesure où ces deux points forment un ensemble cohérent, je vous propose que nous votions simultanément sur les points 3 et 4.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote à l'aide de vos boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement proposé par la Municipalité est accepté par 70 oui, 1 non, 3 abstentions.

Nous passons maintenant au vote sur les conclusions du préavis tel qu'amendé, c'est-à-dire :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 28-2025 du 22 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. de valider la démolition du chalet de la Route du Port 1 (parcelle N° 808, bâtiment N° 1248 ECA) ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 134'000.00 TTC destiné à financer les travaux de démolition du chalet du Port et remise en état de ses abords, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 402'000.00 TTC destiné à financer les travaux de construction d'un bâtiment de 7 cabines, dont 1 PMR et 4 urinoirs (CHF 376'000.00 TTC), ainsi que les travaux de transformation de l'édicule ouest du Quai Milliquet (CHF 26'000.00 TTC), montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir ces dépenses par annuités égales sur 30 ans.
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 octobre 2025.

Le vote est ouvert, le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions du préavis 28-2025, telles qu'amendées sont acceptées par 73 oui, 0 non, 5 abstentions.

**2.15 Préavis 29-2025 Rénovation des infrastructures de Pully-Plage
Demande d'un crédit complémentaire
Crédit demandé CHF 350'000.00**

Le Président :

J'invite M. Dominique Favre, Président de la commission, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Dominique FAVRE :

Nous allons discuter ce soir d'un préavis de CHF 350'000.00.

Il ne s'agit pas de s'étendre trop longtemps sur le futur delta de la Paudèze, les heures d'ouverture de la piscine ou du menu du restaurant de la piscine.

Nous allons débattre d'un préavis qui contient deux parties : un premier crédit de CHF 60'000.00 pour connaître le niveau de la pollution du sol et un deuxième crédit de CHF 290'000.00 pour préparer les prochaines étapes visant la rénovation de la piscine.

Comme vous avez pu le lire, votre commission s'est réunie le 24 novembre et s'est prononcée par 8 oui, 1 non en faveur de ce crédit.

La Commission des finances a aussi donné un préavis positif.

Le rapport de la commission que vous avez reçu montre que les documents préparés par la Municipalité a fait l'objet d'une large discussion, qui a finalement convaincu la majorité des membres de la commission. Il s'agit d'une étape lors d'un processus et le Conseil communal aura encore à décider du crédit d'investissement lorsque le projet sera prêt. Le coût précis de la rénovation de la piscine dépendra du projet retenu et du résultat des appels d'offres.

Je remercie les membres de la commission, les représentants de l'administration et Mme la Municipale pour leur participation à cette séance.

Je reste à votre disposition.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

La parole est-elle demandée ?

M. Théodore SAVARY demande la parole :

La piscine de Pully est incontestablement un lieu emblématique de Pully, qui fait vivre notre Commune.

Comme vous le savez, la piscine accueille toutes les générations et l'attachement de la population à sa piscine est grand. Les installations datent de 1996, elles méritent d'être renouvelées. La piscine doit pouvoir continuer à accueillir les usagères et usagers dans de bonnes conditions. Les Vert·e·s soutiennent bien sûr les travaux impératifs qui doivent être réalisés pour maintenir cet espace de convivialité.

Cependant, plusieurs malentendus persistent quant à la nature du projet. Lors de la première consultation du conseil en 2020, on nous avait présenté un projet dit « minimaliste », où seuls les travaux impératifs seraient réalisés. Comme vous le savez, les coûts ont pris l'ascenseur entre les premières estimations et les CHF 29 millions mentionnés dans ce préavis 29-2025. Une plus grande transparence quant à l'augmentation de ces coûts nous seraient nécessaires pour nous permettre de soutenir le projet sereinement. Les alternatives à la destruction, puis reconstruction complète du restaurant de la piscine est notamment une piste à explorer, tant pour réduire les coûts financiers, que pour des raisons écologiques.

Pour ce qui est du crédit d'études de CHF 350'000.00 sur lequel nous voterons ce soir, le groupe des Vert·e·s est partagé en raison du manque de transparence vis-à-vis de l'augmentation des coûts. Une partie du groupe votera en faveur du crédit, en espérant que les résultats des études complémentaires nous offriront davantage de transparence, tandis qu'une autre partie votera contre, refusant d'accorder davantage de moyens avant d'être plus clairement informés sur les causes de cette augmentation massive des coûts. Dans tous les cas, nous souhaitons apporter notre plein soutien aux rénovations de la piscine.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions de ce préavis 29-2025, que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 29-2025 du 29 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 TTC, destiné à poursuivre et finaliser la phase 41 du projet de rénovation de Pully-Plage et à financer les investigations complémentaires liées à la pollution des sols que pourrait demander le Canton, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 29-2025 est accepté par 57 oui, 13 non, 7 abstentions.

2.16 Propositions individuelles

2.16.1 Postulat 03-2025 « Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully »

de M. Yves Currat et Mme Serena de Rosa

Le Président :

Je constate que ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante :

Nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement. Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote.

J'invite donc M. Currat à présenter son postulat.

M. Yves CURRAT :

Je m'exprime ce soir au nom du groupe Vert'libéral. Nous abordons ce postulat alors que la soirée est déjà bien engagée, je serai donc bref.

Au sein de ce Conseil, beaucoup d'entre nous sont conscients des enjeux propres à l'accueil de jour :

- Notre commune devrait pouvoir offrir une place de crèche aux parents qui en ont besoin. Aujourd'hui 330 enfants à Pully sont en attente d'une place et cette liste s'allonge d'année en année.

- D'autre part, nous devons créer et gérer ces places de manière économiquement supportable pour nos finances. Le budget 2026 présenté plus tôt dans la soirée souligne déjà une augmentation des coûts dans ce domaine de CHF 1 million par rapport à 2024, le montant total de la subvention de la commune de Pully en faveur de l'accueil de jour se monte à CHF 6 millions dans les chiffres 2026. La création des places nécessaires pour résorber la liste d'attente grèverait notre budget de CHF 3 millions supplémentaires, sur la base de l'organisation actuelle.

- Enfin, les montants alloués au parascolaire continuent à grimper et constituent aujourd'hui la moitié des subventions accordées par notre commune, soit CHF 3 millions portés au budget.

Il faudra donc s'interroger à un moment sur le contrôle des coûts, dans un contexte de baisse des subventions cantonales. C'est pourquoi nous vous proposons d'explorer d'autres voies afin de répondre aux besoins de la population, à l'exemple de la ville de Vevey qui construit des nouvelles structures, ou de la ville de Neuchâtel qui a intégré le parascolaire au sein de l'école. Nous vous invitons donc à soutenir ce postulat, que nous désirons être soumis à l'examen d'une commission. Ceci permettra ainsi à chaque groupe de se pencher sur ce sujet d'intérêt général, et à notre Municipalité, d'explorer différentes solutions avec le Conseil avant d'élaborer des préavis d'investissements. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Je passe la parole à la Municipalité. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

La Municipalité remercie les auteurs du postulat pour leur engagement en faveur de l'accueil de jour des enfants et pour l'attention portée aux enjeux financiers, organisationnels et structurels que connaît ce secteur. Elle partage pleinement le diagnostic général formulé dans le texte du postulat : l'offre actuelle ne répond pas suffisamment à la demande, les coûts progressent à un rythme soutenu, et il est nécessaire d'adapter les modèles d'organisation afin d'assurer un service à la fois accessible, cohérent et financièrement soutenable.

Toutefois, après examen du contenu du postulat et de ses propositions, la Municipalité constate que l'essentiel des mesures évoquées correspondent directement à des travaux qu'elle a déjà initiés ou intégrés dans ses processus d'analyse stratégique. Les demandes formulées ne génèrent donc pas globalement d'actions nouvelles, mais entérinent des démarches en cours ou déjà identifiées. Pour cette raison, la Municipalité estime que le postulat est dépourvu d'utilité opérationnelle supplémentaire.

1. Mesures immédiates déjà engagées

1. Révision de la grille tarifaire

La Municipalité confirme que la révision politique tarifaire du réseau d'accueil de jour, de Pully, Paudex, Belmont et Lutry, intégrant dans ce contexte la révision des barèmes, est d'ores et déjà en cours, conformément au calendrier annoncé dans le préavis d'intention 24-2025. Les travaux préparatoires sont en cours, incluant notamment l'analyse comparative entre différents réseaux de l'enfance du Canton, l'évaluation de l'impact budgétaire et la modélisation tarifaire. La mise en œuvre de cette nouvelle politique tarifaire adaptée notamment aux coûts actuels des places d'accueil prévus pour la rentrée d'août 2026, fait partie du mandat déjà défini.

2. Processus régulier de révision des tarifs

Une analyse portant sur la révision de la gouvernance et la réorganisation du réseau PPBL est également en cours, prévoyant un processus de mise en œuvre de cette nouvelle organisation pour le début de l'année 2027. Un protocole de révision périodique de la politique tarifaire des barèmes y sera intégré.

3. Renforcement de la gouvernance de la FEJ

Une analyse de la gouvernance financière et opérationnelle à la fois du réseau d'accueil et de la Fondation a été lancée en novembre 2025. Elle porte notamment sur la clarification des responsabilités, l'amélioration des instruments de suivi, l'adaptation des mécanismes de planification et l'analyse des risques. Ces travaux répondent précisément à la demande formulée dans le postulat.

2. Mesures structurelles déjà intégrées dans la planification

1. Modèle optimal de structures et dimensionnement

Il faut rappeler que c'est notamment la loi sur l'accueil de jour des enfants, ce qu'on appelle la LAJE, et les directives cantonales pour l'accueil collectif préscolaire et parascolaire des enfants à la journée et leur référentiel de compétence qui règlent et définissent les normes et les dimensions des structures d'accueil.

Néanmoins, une analyse de la configuration du réseau d'accueil, incluant notamment la taille optimale des structures, leur localisation, sera intégrée dans le cadre de l'analyse de gouvernance et réorganisation du réseau PPBL.

2. Construction de nouvelles crèches mieux dimensionnées et rationalisation du parc existant

Lors de tout projet ou opportunité de création de structures, la question du dimensionnement et de l'optimisation des espaces à des dispositions par rapport aux normes et cadres légaux, est systématiquement analysée et intégrée au processus. Cette question est néanmoins directement dépendante de la disponibilité des lieux et des espaces à disposition, réaffectés dans le cadre de constructions existantes ou d'opportunités dans le cadre de développement de quartiers ou de constructions nouvelles souvent rationnelles et optimales pour la construction de structures.

3. Intégration de l'accueil parascolaire dans l'école

Il est utile de rappeler qu'en septembre 2009 une votation populaire a conduit à l'introduction d'un nouvel article constitutionnel, le 63a, intitulé « L'école à journée continue ». Cette nouvelle disposition prévoit que les communes aidées par l'Etat et les acteurs privés mettent en place un accueil parascolaire surveillé. La révision de la LAJE de 2018, intègre notamment la mise en œuvre de cet article constitutionnel. Ainsi, toutes les communes vaudoises doivent proposer un socle minimum de prestations pour assurer l'accueil parascolaire des élèves le matin, durant la pause de midi et l'après-midi après l'école. Dans ce contexte, la ville de Pully et ses partenaires tels que la FEJ proposent déjà des prestations d'accueil parascolaires en conformité avec la loi et en étroite collaboration avec l'école. La Municipalité suivra cependant attentivement les résultats du projet pilote neuchâtelois afin de déterminer si ceux-ci peuvent être intégrés dans leur offre parascolaire toujours en collaboration avec l'école.

4. Étude d'un système de bons de garde

La Municipalité a déjà intégré l'analyse d'autres formes de solutions d'accueil pour tendre à répondre aux besoins des familles, tels que les partenariats public-privé ou des solutions de soutien aux familles. Dans ce contexte, une étude de faisabilité pour un partenariat pilote visant la mise à disposition de places d'accueil dans une structure privée aux moyens de bons de garde, a été récemment réalisé. Si les résultats de l'analyse et les conditions le permettent, ce partenariat sera mis en place et pourrait faire l'objet à l'avenir d'une extension plus large de ce système de bons de garde. Les expériences des villes de Berne et de Bienne seront bien évidemment intégrées dans cette réflexion.

3. Un plan d'action déjà en cours d'élaboration

Enfin, le préavis d'intention 24-2025 prévoit explicitement l'élaboration d'un plan d'action complet pour la refonte de l'accueil de jour. La Municipalité va initier en 2026 ce travail de manière coordonnée, en intégrant tant les mesures immédiates que les réformes structurelles nécessaires. Le calendrier interne permettra une mise en œuvre progressive des dispositions, conformes toujours au cadre légal et financier en vigueur.

En conclusion, La Municipalité invite le Conseil à constater que les préoccupations des postulants sont déjà intégrées dans les démarches stratégiques engagées. Et qu'une réponse formelle au postulat serait redondante.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de classer ce postulat.

Le Président :

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle notre Conseil doit se pencher selon l'art. 67 al.3.

Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une

mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport, conformément à l'art. 66 al. 1 lettre a).

En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

Cela ne paraît pas être le cas. Il est considéré comme recevable.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce postulat. La parole est-elle demandée ?

Mme Serena de ROSA demande la parole :

Pour compléter rapidement ce qu'a dit mon collègue, Yves Currat, il est évident que finalement, on a tous le même but et objectif, celui de réduire ou éliminer cette conséquente liste d'attente. Il y a eu différentes interpellations faites par Mmes Tafelmacher et Karine Hirsch-Lorenz à ce sujet. M. Chevallaz l'a encore redit lors de sa réponse ce soir. Néanmoins, je pense, qu'en acceptant ce postulat, cela nous permettrait d'en débattre en commission afin d'atteindre ce but commun qui est aujourd'hui une nécessité pour les familles pulliérans.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Si je comprends bien les échanges qui ont lieu ce soir, autant les postulants que la DJAS veulent exactement la même chose.

La DJAS nous a déjà répondu avec un préavis d'intention qui a été présenté il y a un mois, ainsi que ce soir en indiquant que chaque point soulevé dans le postulat qui est soumis ce soir, est déjà traité, est déjà en route. Donc, sachant que l'envoi en commission d'un postulat, à mon avis, ne fera que recenser ce que la DJAS fait déjà et a déjà programmé de mettre en route progressivement, avec des échéances, que par ailleurs elle a déjà communiquées et qui, sauf erreur, commence déjà au début de l'année 2026 pour cette réorganisation qui est demandée, eh bien, accepter d'envoyer ce postulat en commission représenterait bien plutôt un risque, un risque que le processus soit ralenti.

Donc, si nous voulons tous la même chose, et qu'en plus nous voulons tous que cela soit rapide, peut-être devrions-nous ce soir classer et laisser faire, puisque le train est sur les rails.

Mme Line ZOLLIKER demande la parole :

Je déclare mes intérêts vu mon état de grossesse avancée !

Mais cette thématique bien évidemment tient à cœur au Parti Socialiste, puisque c'est un de nos chevaux de bataille depuis longtemps. On soutiendra donc un renvoi en commission finalement, parce qu'il nous semble important de pouvoir discuter de cette thématique, notamment parce que nous pensons que, oui l'efficacité est importante, c'est important d'avoir plus de places, mais ce n'est pas la seule chose qui compte, l'efficacité ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil pour nos enfants.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Je m'étonne de cette manière de balayer cette proposition.

Effectivement au début de cette séance, on a entendu la lettre de démission de M. Wolleb, qui déplorait que les projets ne soient pas discutés à un stade déjà assez initial et que, finalement, on ne s'écoute pas entre membres du conseil communal, et qu'il n'y a pas assez de discussions au début des projets et, qu'au bout du compte, on est mis quelque part devant le fait accompli, où ne peut plus que soit accepter, soit refuser.

Je pense donc que là, cela vaut la peine de soutenir le renvoi de ce postulat en commission, qu'il puisse y avoir une discussion dès le départ.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Je m'étonne un petit peu d'entendre qu'il n'y a pas de discussion.

Dans tous les projets qui ont été amenés devant ce Conseil, en termes d'accueil de la petite enfance, ils ont toujours permis une discussion, non seulement en commission, mais devant ce Conseil.

Donc, je suis un peu étonné d'entendre qu'en fait, on n'ouvre pas la discussion. Là, il y a un préavis qui vous a été annoncé sur les réflexions qui sont en cours, les discussions qui sont aussi au sein de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, les choses avancent. Mais bien évidemment que les deux paramètres les plus importants quand on crée et qu'on veut créer des places, c'est non seulement des locaux, mais c'est aussi le personnel. Ces deux éléments-là aujourd'hui font défaut, on va dire, c'est pour cela qu'on avance, quand on crée des choses. C'est pour cela qu'on vient aussi avec des propositions quand il y a des plans d'affectation, on est en amont de ces plans d'affectation, on discute avec les propriétaires pour trouver des solutions. Ce qu'on appelle nous un peu une opportunité de créer des surfaces, il y a toujours des discussions à chacun des niveaux.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée sur ce postulat ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Selon l'art. 68 al. 2, je me tourne vers l'auteur de ce postulat pour lui demander formellement s'il souhaite retirer son postulat, le transmettre directement à la Municipalité, auquel cas vous avez besoin de la majorité des membres présents ou est-ce que vous souhaitez le renvoi à une commission, dans ce cas, il vous faudra un cinquième des voix ?

M. Yves CURRAT :

Nous désirons que le postulat soit soumis à l'examen d'une commission.

Le Président :

Nous sommes actuellement 79, si nous prenons le 20% de ce chiffre, il faut qu'au moins 16 personnes acceptent le renvoi en commission.

Nous pouvons voter à l'aide des cartons orange.

Qui soutient le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc ?

Avis contraire ? Abstention ?

Il y a beaucoup plus de personnes que le minimum requis pour le renvoi en commission. Le renvoi est donc accepté.

2.16.2 Interpellation 16-2025 « Mise en conformité pataugeoire du Parc Guillemain » de M. Roland du Bois

A la suite d'un échange avec l'interpellant au sujet de la recevabilité de son objet, M. Roland du Bois a décidé de retirer son interpellation. Est-ce bien le cas, M. Roland du Bois ?

M. Roland DU BOIS :

Oui.

Le Président :

Merci, M. du Bois, nous en prenons bonne note.

2.16.3 Interpellation 17-2025 « Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully- Coûts, enjeux et perspectives »
de Mme Tânia Gazzola

Le Président :

Avant de poursuivre, j'informe le Conseil qu'en accord avec Mme Gazzola, la question 6 de son interpellation est retirée de son texte afin d'être en adéquation avec l'art. 70 al. 1 de notre règlement communal et de lever toute ambiguïté, quant à la forme de l'interpellation.

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de lever leur carton orange. Il y en a bien plus de 5. Je vous remercie.

Mme Gazzola, vous avez la parole.

Mme Tânia GAZZOLA :

Donc, effectivement, j'ai été informée que l'administration communale considérait que ce texte correspondait davantage à un postulat qu'à une interpellation. Après discussion, il a été décidé que je retire la question 6, qui pouvait prêter à confusion mais de conserver les autres questions.

Le titre de l'interpellation a également été modifié, elle s'appelle maintenant : « Médiation administrative communale à Pully - Analyse des coûts et de la conflictualité ».

L'idée de déposer cette interpellation, car, aujourd'hui, comme dans de nombreuses communes en Suisse, des situations de tension, d'incompréhension ou de conflit peuvent apparaître entre l'administration et la population. Il y a plusieurs services de notre commune qui sont susceptibles d'être concernés, mais actuellement nous ne disposons pas d'une vision d'ensemble de la nature, du volume et du coût de ces situations. Dans le budget 2026, on aperçoit des éléments disséminés, tels que des honoraires externes, expertises, dédommagements, temps de travail interne mais on ne peut pas vraiment en mesurer l'ampleur réelle, ni la répartition par service.

En parallèle à cette réflexion, on constate qu'un certain nombre de cantons et de communes ont mis en place des services de médiation administrative. A ce stade, cette interpellation vise uniquement à obtenir des renseignements essentiels pour disposer d'un état des lieux précis des situations conflictuelles qui opposent l'administration et les administrés et chiffrer de manière transversale, ce que leur gestion représente en termes de coût.

Ces éléments permettront probablement ensuite d'ouvrir, en connaissance de cause, un dialogue sur l'opportunité ou non, d'un dispositif de médiation administrative à Pully et donner lieu, cas échéant, à un postulat au début de l'année 2026.

Le Président :

Merci, Mme Gazzola. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

2.16.4 Interpellation 18-2025 « Transparence et rôle de la commune dans le classement du patrimoine bâti » de Mme Tânia Gazzola

Le Président :

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de lever leur carton orange. Il y en a bien plus de 5. Je vous remercie.

Mme Gazzola, je vous donne la parole.

Mme Tânia GAZZOLA :

Elle est aussi signée par mon collègue Philippe Slama, qui va prendre la parole.

M. Philippe SLAMA :

Lors de notre séance du 19 novembre dernier, au moment d'examiner l'article 4 du règlement de la zone réservée communale, la Municipalité a affirmé que la Commune n'a aucun rôle dans l'attribution des notes du recensement architectural et qu'elle reçoit simplement la note définitive du Canton.

Or, la loi vaudoise sur la protection du patrimoine culturel immobilier prévoit clairement l'implication de la commune dans le processus de classement du patrimoine bâti et même davantage. Le cadre légal permet aux communes de donner l'impulsion : demander un examen, une mise à jour, un re-notation ou une inscription à l'inventaire.

Je pose donc un certain nombre de questions à la Municipalité afin de comprendre comment se déroule concrètement les procédures concernant les bâtiments à Pully.

Ces questions sont essentielles, puisque le recensement architectural conditionne notre zone réservée, nos permis de construire, la protection du patrimoine local et l'équilibre entre développement et mémoire bâtie. Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

Le Président :

Merci, M. Slama. Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

La Municipalité répondra également lors de la prochaine séance.

Le Président :

Comme le Conseil en a été informé au début de cette séance, vous répondrez par écrit 7 jours avant la séance du 4 mars et la réponse sera envoyée à tous les membres du Conseil avec les documents pour la préparation de ladite séance.

2.16.5 Vœu « Transmission exclusivement numérique du rapport de la commission de gestion et de la brochure du budget communal » de Mme Tânia Gazzola

Mme Tânia Gazzola :

J'ai hésité à présenter ce vœu au moment où on étudiait la brochure.

Depuis l'été 2023, les conseillers communaux ont la possibilité de disposer des dossiers préparatoires de nos séances du conseil communal par voie numérique au lieu de les recevoir automatiquement par la poste en version imprimée. Cette évolution a permis de réduire l'usage du papier et s'inscrit pleinement dans une gestion plus durable de nos ressources. Cependant une exception subsiste toujours, il s'agit du rapport de la commission de gestion et de la brochure du budget communal, bien que ces documents

soient disponibles en PDF sur le site de la Ville, ils continuent d'être automatiquement imprimés et envoyés à chaque membre du conseil communal.

Or, cette pratique ne correspond plus vraiment à l'objectif que nous nous sommes fixés en matière de réduction de l'impact écologique, ni aux impératifs d'efficacité organisationnelle et financière, c'est pourquoi, je formule le vœu que l'administration cesse l'impression et l'envoi systématique de ces deux documents, privilégie leur transmission numérique en laissant naturellement la possibilité à toute conseillère ou tout conseiller d'obtenir une version papier sur demande.

Le Président :

Un vœu amène une réponse de la Municipalité. Pas maintenant ? D'accord.

2.16.6 Réponses de la Municipalité aux interpellations

Le Président :

Comme mentionné au début de ce conseil, les réponses de la Municipalité aux différentes interpellations vous sont parvenues par courriel. Toutefois, pour chacune d'elle, je m'adresserai à l'auteur de l'interpellation afin de lui demander s'il souhaite prendre la parole, ainsi qu'aux membres du Conseil qui souhaiteraient intervenir.

Interpellation 13-2025 « Propreté et entretien de la Ville de Pully »

de M. André Stehlin

M. André STEHLIN : J'ai pris bonne note de la réponse de la Municipalité, je l'ai lue attentivement. Cependant, l'Union Pulliérane, suite à cette réponse, dépose une résolution, que je vous lis :

Lors de la séance du 19 novembre 2025, le Conseil communal de Pully a été saisi de l'interpellation 13-2025, intitulée « Propreté et entretien de la ville de Pully », déposée par votre lecteur au nom de l'Union Pulliérane. Cette interpellation fait suite à des préoccupations partagées quant à la nécessité de garantir aux habitantes et habitants, ainsi qu'aux usagers et usagères de passage, un cadre de vie attractif, propre et sécurisé.

En prenant en compte des réponses fournies par la Municipalité lors de séance du 10 décembre 2025, l'Union Pulliérane tient à rappeler que la qualité des espaces publics représente un enjeu central, voire primordial, pour l'image, le bien-être et la sécurité collective de la commune. Certains secteurs du territoire communal, et tout particulièrement le périmètre de la gare de Pully, sont aujourd'hui confrontés à des problématiques accrues. Parmi celles-ci figurent la saleté, les nuisances diverses, la présence importante de pigeons, les déchets issus d'incivilités et de la consommation de stupéfiants. Ces défis nécessitent une coordination renforcée entre les différents propriétaires et exploitants du secteur, notamment les Chemins de fer fédéraux, les gérances, les commerçants et les services communaux.

Nous vous invitons à adopter la résolution suivante :

1. Renforcement prioritaire des mesures de propreté et de sécurité

Le Conseil communal invite la Municipalité à renforcer de manière prioritaire toutes les mesures visant à améliorer la propreté, l'entretien, la sécurité et l'habitabilité des espaces publics de la commune.

2. Poursuite et intensification des actions en faveur de la qualité des espaces publics

Il est demandé à la Municipalité de poursuivre, et si nécessaire d'intensifier, les actions organisationnelles, opérationnelles et budgétaires permettant d'assurer une qualité de

séjour optimale dans l'ensemble des secteurs communaux. Ces actions devront tenir compte de l'évolution des charges, de l'état des infrastructures et des besoins futurs de la commune.

3. Consolidation de la coordination sur le périmètre de la gare de Pully

Le Conseil communal requiert de la Municipalité qu'elle consolide la coordination entre les différents acteurs, intervenant sur le périmètre de la gare de Pully, en particulier avec :

- les CFF, responsables de l'entretien des quais et de la plateforme ferroviaire ;
- la gérance et les propriétaires présents sur le site ;
- les services communaux concernés.

Cette coordination devra viser à :

- améliorer durablement la propreté et l'hygiène du secteur, notamment en ce qui concerne les fientes de pigeons, déchets, urine, odeurs des toilettes publiques et dégradations ;
- renforcer la prévention et la réduction des incivilités et des phénomènes d'insécurité, notamment par la présence régulière de la police de proximité ;
- assurer un entretien régulier et cohérent du mobilier urbain et des aménagements partagés entre plusieurs propriétaires.

4. Suivi et information du Conseil communal

Enfin, le Conseil communal invite la Municipalité à le tenir régulièrement informé de l'avancement des actions entreprises, notamment par la présentation d'un point de situation dans un prochain rapport de gestion ou par une communication spécifique si cela s'avère pertinent.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Votre règlement mentionne qu'une résolution ne doit contenir aucune injonction. Je constate que l'interprétation de l'Union Pulliérane d'une injonction est assez large.

Le Président :

C'est très juste. Est-ce que cette résolution est recevable, elle contient des injonctions. Elle pose problème, c'est certain.

M. André STEHLIN :

J'avais certains doutes, mais le point 4 est une invitation, ce n'est pas une obligation.

Le Président :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à le tenir régulièrement informé de l'avancement des actions entreprises, notamment par la présentation d'un point de situation dans un prochain rapport de gestion » pour moi c'est une injonction.

M. André STEHLIN :

Ceci est peut-être une interprétation individuelle, je ne sais pas ce que le Conseil en pense, mais j'ai bien fait attention qu'il n'y ait pas une injonction, parce qu'une injonction est un ordre, ce que je ne donne pas, c'est une invitation.

Nous avons parlé tout à l'heure de communication. J'en reviens peut-être sur la lettre de M. Wolleb, il est vrai qu'on peut très bien conseiller à la Municipalité de nous faire savoir les améliorations faites.

Le Président :

Vous me mettez dans l'embarras, tout s'était bien passé et maintenant vous m'obligez à prendre une décision là sur le vif.

M. André STEHLIN :

Je suis désolé, M. le Président, mais ce n'était pas mon but, j'ai essayé d'utiliser les mots les plus courtois.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Une injonction pour moi est un ordre formel. Donc, en l'occurrence une invitation n'est pour moi pas un ordre formel. Nous ne sommes pas non plus des militaires. Alors on peut ergoter longtemps sur le terme interprétation et invitation.

Le Président :

Je vais me faire toute petit et laisser le conseil décider. C'est une résolution, si le Conseil considère que cette résolution est valable dans ces termes, il soutiendra cette résolution qui a besoin de la majorité. Si le Conseil décide que cette résolution ne correspond pas aux critères, il pourra la refuser. On peut jouer un moment sur les mots. Je vais laisser le Conseil décider.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Si je lis l'art. 70 al. 4, la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ou par le passage à l'ordre du jour. Je n'ai pas le souvenir qu'il doit y avoir l'approbation de la majorité du Conseil pour qu'une résolution soit adoptée, elle est plus ou moins bien adoptée. C'est une interprétation que j'en fait, est-ce que je me trompe ? C'est le souvenir que j'en ai, il me semble, avec les dernières résolutions qui avaient été adoptées.

Le Président :

Je prends la décision de la faire voter.

On va ainsi savoir si on accepte cette résolution ou non par le vote.

Nous allons utiliser les boîtiers de vote.

Acceptez-vous la résolution de M. André Stehlin ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos

Résultat du vote : La résolution est acceptée par 36 oui, 26 non, 15 abstentions.

J'invite donc la Municipalité à prendre en compte cette résolution.

Interpellation 14-2025 « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : ne peut-on pas accélérer les choses ? » de Mme Pauline Tafelmacher

Le Président :

Suite à la réponse reçue par écrit de la Municipalité, je vous donne la parole, Mme Tafelmacher.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Merci beaucoup, à M. Chevallaz, pour sa réponse.

Je rebondirai brièvement.

Premièrement concernant le calendrier, je relèverai simplement que et je cite votre réponse en page 2 : « Les moyens dont disposent la DJAS ne permettent en aucun cas d'aller plus vite que le calendrier proposé ».

C'est donc bien une question de moyens, principalement peut-être, je ne sais pas, et quoi qu'il en soit, nous le déplorons ! Je m'adresse alors probablement moins à la Municipalité qu'à ce Conseil en disant que selon nous ce n'est pas tenable de limiter ainsi les dépenses

dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse si on veut des prestations de qualité pour nos familles ! On le voit bien, les infrastructures manquent à tous les niveaux et l'administration est surchargée ! C'est une logique que nous refusons et qui m'amène tout naturellement à mon deuxième point, à savoir les centres dédiés à la jeunesse dans l'agglomération. Certes, on ne pourra sans doute jamais les comparer de façon 100% objective ; cependant, on peut constater que certaines communes mettent d'ores et déjà plus de moyens à disposition pour la jeunesse. Pour précision si jamais, la structure d'Écublens et je cite ce qui est mentionné sur leur site internet « fait également office d'outil de prévention en ce qui concerne les différentes problématiques actuelles concernant les jeunes » avec des animateurs certes, mais également un travailleur social de proximité là- bas aussi.

À Pully, l'équipe des Mosses et l'animateur en milieu scolaire sont d'excellentes ressources, je n'en absolument doute pas, mais elles n'ont pas la même vocation et/ou ne suffisent vraisemblablement pas à répondre aux besoins actuels. Je le rappelle, c'est dans votre propre préavis d'intention que vous soulignez vous-même l'urgence de la situation et le besoin de renforcer « significativement » l'effectif de l'Espace Jeunes.

Ainsi, pour la santé mentale de nos jeunes, dans une réelle optique de prévention, pour la sécurité de toutes et tous dans notre ville, et pour la santé du personnel : le Parti Socialiste dépose la résolution suivante et propose, je dis bien propose, que la situation à l'Espace Jeunes soit réévaluée au plus tard d'ici 6 mois, soit en juin 2026, pour ajouter un autre ETP supplémentaire au budget 2027, si cela s'avère nécessaire.

Le Président : Pouvez-vous me remettre votre résolution signée, s'il vous plaît ?

Est-ce qu'un membre ce Conseil ou la Municipalité souhaite encore prendre la parole au sujet de cette réponse à l'interpellation de Mme Tafelmacher ? Ce n'est pas le cas.

Comme la résolution précédente, nous allons la voter à l'aide des boîtiers électroniques. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : La résolution est acceptée par 46 oui, 18 non, 12 abstentions.

Interpellation 15-2025 « Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre » - Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en œuvre locale de la campagne fédérale « L'égalité contre la violence » ? de Mme Carinne Domingos et consorts

Mme Carinne DOMINGOS :

Mes cosignataires et moi-même remercions la Municipalité pour sa réponse complète à notre interpellation. Nous prenons acte des éléments présentés et nous nous réjouissons de suivre les futures actions de la Commune de Pully qui seront menées en matière de lutte contre les violences domestiques, sexuelles et de genre.

Le Président :

Est-ce qu'un membre de ce conseil souhaite encore prendre la parole au sujet de la réponse à cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

2.17 Divers

2.17.1 Pataugeoire du Parc Guillemin

M. Roland du BOIS :

A la demande du Président du Conseil communal, j'ai retiré mon interpellation.

En revanche, il reste pour moi un problème de conformité juridique concernant la votation sur le préavis 23-2025 présenté lors de la séance du 19 novembre dernier. Dans ce préavis, on retrouve des analyses pour une mise en conformité de la pataugeoire qui, pour ma part, semble inacceptable.

En effet, comme mentionné dans mon interpellation, la nécessité de réaliser un bac tampon de 12 m3 pour rendre un traitement efficace de l'eau de la pataugeoire existante, en conformité avec les directives des services sanitaires, n'est pas réaliste.

Je rappelle que l'autre été, la pataugeoire de 90m2 ne concerne que 3 à 4 m3 maximum avec un bac tampon de 300 litres. Cette analyse visiblement a trompé non seulement la commission ad hoc, mais également la commission des finances.

Je demande donc à votre autorité, sur quelle base juridique le vote du Conseil communal du 19 novembre peut être validé.

Je reste donc sur mes faits et analyses de mon interpellation.

Je ne demande pas à la Municipalité de me répondre, je pense que je vais automatiquement perturber les fêtes de Noël et je demande qu'on me réponde à la prochaine séance.

Le Président :

C'est une prise de parole mais qui ne demande pas réponse, on est dans le point des « Divers » et cela ne demande pas réponse.

Y a-t-il d'autres divers ? La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Il est 20h45.

(Applaudissements)

Merci à vous toutes et tous pour votre travail et votre contribution. Merci aussi au public d'être resté aussi longtemps.

C'est notre dernière séance de l'année 2025, permettez-moi, en mon nom et au nom du Bureau, de vous souhaiter à chacune et chacun de très belles fêtes de fin d'année, ainsi que mes meilleurs vœux pour 2026.

Pour ceux qui participent au repas qui va suivre, il y a un petit changement, il aura lieu ce soir dans le foyer de la Maison pulliérane, juste à côté, je crois que les tables, si je ne me trompe pas sont déjà prêtes, et vous attendent.

On se retrouve le mercredi 4 mars 2026 à 20h00.

Le Président :

La Secrétaire :

Patrick du Bois

Francine Medana